



N° de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC

12 AVRIL 2021

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE COMTÉ DE BONAVENTURE

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche siège en séance ordinaire devant public à l'école no :1 endroit habituel à 19h00 ce 12e jour d'avril 2021, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont :

Conseillers : Roch Gohier                      Jacques-André Brunet  
                  Élise Lacas Kelly                Jean-Paul Landry  
                  Lucille Raymond                      Simon Deschênes-Jones

Maire : Doris Deschênes

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Johannie Tremblay

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

#### ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal
3. Adoption des dépenses encourues du mois de mars 2021
4. Trésorie
5. Correspondance
6. Toutes recommandations des contribuables par écrit
7. Convention de modification de la convention d'aide financière / Programme de soutien aux politiques familiales municipales
8. Renouvellement URLS
9. Renouvellement SADC
10. Renouvellement FQM
11. Renouvellement CREGÎM
12. Engagement employé municipal
13. Soumission tracteur
14. Soumission remorque
15. Adoption soumission projet « changement de fenêtres à l'édifice municipal »
16. Adoption du règlement 003-2021 Déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche
17. Avis de motion projet de règlement 009-2021 modifiant le règlement 005-2019 fixant la rémunération du maire et des conseillers de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche
18. Adoption projet de règlement 009-2021 modifiant le règlement 005-2019 fixant la rémunération du maire et des conseillers de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche
19. Avis de motion des règlements d'urbanisme
  - 19.1 Avis de motion pour le projet de règlement 004-2021 intitulé « Plan d'urbanisme »
  - 19.2 Avis de motion pour le projet de règlement 005-2021 intitulé « Règlement de zonage »
  - 19.3 Avis de motion pour le projet de règlement 006-2021 intitulé « Règlement de lotissement »
  - 19.4 Avis de motion pour le projet de règlement 007-2021 intitulé « Règlement de construction »
  - 19.5 Avis de motion pour le projet de règlement 008-2021 intitulé « Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction »
20. Points divers
  - a) suivi de dossier
  - b) sécurité public
  - c) loisirs



N° de résolution  
ou annotation

- d) service de proximité
  - e) Programme d'incitatif financier pour les produits d'hygiène réutilisable
  - f) Soumission feuille de procès-verbaux
  - g) Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorales (PPA-CE)
21. Période de questions  
22. Levée de l'assemblée

047-2020

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Élise Lacas Kelly, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté avec mention que « points divers » demeurent ouvert.

048-2020

#### ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de Jean-Paul Landry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal suivant soit approuvé  
- Séance ordinaire du 8 mars 2021.

049-2020

#### PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 mars 2021 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement :

- le bordereau CP-03-21 (compte payé) totalisant une somme de 27 955.40\$

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-03-21 ( compte à payer) totalisant une somme de 23 334.61\$.

- Bouffard Sanitaire inc.	1 319.76	#1035
- Englobe	3 998.83	#1036
- Gratien Lebrun & fils enr	436.90	#1037
- Élise Lacas Kelly	27.30	#1038
- Steve Lévesque	123.48	#1039
- Magasin Coop	25.38	#1040
- Mallette SENCRL	4 024.13	#1041
- M. R. C. Avignon	4 448.55	#1042
- Municipalité St-Alphonse Let	536.25	#1043
- Municipalité St-Alexis-de-Matapédia	300.78	#1044
- Municipalité de Pointe-à-la-Croix	1 117.00	#1045
- Les Pétroles BSL	1 345.17	#1046
- PG Solution inc.	5 462.30	#1047
- Télécommunication de l'est	101.58	#1048
- Xerox Canada Ltée	67.20	#1049

#### TRÉSORIE

Que le rapport de trésorerie du 1 janvier au 31 mars 2021 a été déposé et présenté.

#### CORRESPONDANCE

050-2020

#### DEMANDE DE DON / FONDATION VILLA DES PLATEAUX

IL est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer une aide financière de 150\$ pour la demande de support financier.



N° de résolution  
ou annotation

### **DEMANDE D'APPUI / MUNICIPALITÉ ST-ALEXIS-DE-MATAPÉDIA**

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la municipalité de St-Alexis-de-Matapédia dans la présentation d'un projet à déposer au CISSS Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour une demande de soutien financier dans le cadre de la lutte contre la plante exotique « Berge Sphondyle » qui se propage sur leur territoire.

Que la municipalité octroie une aide financière de 500\$ pour l'année 2021 et à réévaluer pour 2022 et 2023.

052-2020

### **DEMANDE D'APPUI / MODIFICATION D'HORAIRE DE FACTION EN HORAIRE À L'HEURE POUR LE SECTEUR DE POINTE-À-LA-CROIX**

Il est proposé par Jacques-André Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de St-André-de-Restigouche appuie la demande de Paraxion de convertir un horaire de faction en un horaire à l'heure 24 hrs.

053-2021

### **DEMANDE D'APPUI / LEVÉE BARRAGES FRONTALIERS AU N.-B.**

Il est proposé par Jacques-André Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité appuie la démarche de la Société historique Machault qui demande dès maintenant un accès aux services de la région de Campbellton au Nouveau-Brunswick par les villages frontaliers.

### **TOUTES RECOMMANDATIONS DES CONTRIBUABLES PAR ÉCRIT**

Madame Élise Kelly a envoyé une lettre au ministère des transports concernant la fermeture de la route Principale les 2 et 3 mars 2021.

Une lettre de démission de Monsieur Patrick Charest est déposée pour mettre fin à son implication dans les premiers répondants.

Les demandes de M. Scott Irvine ont été reportées à la période de question.

M. Daniel Tessier et Mme Colette Trépanier avait déjà pris contact avec la mairesse et ils ont été avisé que des voyages de gravier seront déchargés dans la route du rang St-Victor.

Une lettre explicative sera envoyée à Mme Amélie Boucher Caissy concernant ses demandes.

054-2021

### **CONVENTION DE MODIFICATION 2020-2021 DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2021-2022**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-de-Restigouche a présenté en 2018-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-de-Restigouche désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;



N° de résolution  
ou annotation

055-2021

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser madame Johannie Tremblay, Directrice générale, à signer au nom de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche la convention de modification de la convention d'aide financière 2021-2022 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

#### **RENOUVELLEMENT URLS**

Il est proposé par Élise Lacas Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 79\$ représentant le coût de la cotisation annuelle;

Qu'elle délègue, les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisirs et sport, Simon Deschênes Jones.

056-2021

#### **RENOUVELLEMENT SADC**

Il est proposé par Élise Lacas Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche renouvelle son adhésion pour l'année 2021-2022 au montant de 50\$.

057-2021

#### **RENOUVELLEMENT FQM**

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche renouvelle son adhésion à la FQM 2021 au montant de 1 142.72\$ avec taxes.

058-2021

#### **RENOUVELLEMENT CREGÎM**

Il est proposé par Lucille Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche renouvelle son adhésion 2021-2022 au CREGÎM au montant de 75\$.

059-2021

#### **ENGAGEMENT EMPLOYÉ MUNICIPAL**

Il est proposé par Jacques-André Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche engage en essai Martial Charest à compter du 3 mai 2021 au 29 octobre à 40 heures semaine, 18\$ de l'heure comme employé municipal et concierge.

060-2021

#### **SOUSSION TRACTEUR**

Il est proposé par Élise Lacas Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité achète le tracteur à pelouse John Deere modèle x384 au montant de 6 727\$ plus taxes.

061-2021

#### **SOUSSION REMORQUE**

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité achète la remorque king trail modèle 5699-S-rp au montant de 2 495\$ plus taxes.

062-2021

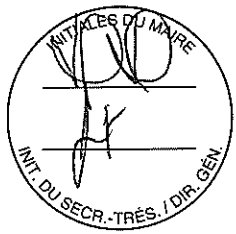
#### **ADOPTION SOUSSION PROJET « CHANGEMENT DE FENÊTRES À L'ÉDIFICE MUNICIPAL »**

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité accepte l'offre de Fene Tech pour le projet « Changement de fenêtres à l'édifice municipal » au montant de 68 465.31\$ avec taxes.

063-2021

#### **RÈGLEMENT 003-2021 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE**



N° de résolution  
ou annotation

Attendu qu'une municipalité peut désormais, en vertu des dispositions de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec*, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

Attendu que la Municipalité de St-André-de-Restigouche désire déterminer les modalités d'affichage de ses avis publics;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance tenant;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil en séance tenant;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que toute personne pouvait obtenir une copie du présent règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que des copies du présent règlement étaient mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Il est proposé par Élise Lacas Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### **Article 1 Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2 Application**

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la municipalité.

### **Article 3 Avis public**

L'information contenue dans l'avis public doit être complète, compréhensible pour les citoyens et adaptée aux différentes circonstances.

L'original de tout avis public est accompagné d'un certificat de publication signé par la personne qui l'a publié. L'original de cet avis et le certificat de publication qui l'accompagne sont conservés aux archives de la Municipalité.

### **Article 4 Lieux de publication des avis**

La publication d'un avis public donné pour des fins municipales n'a pas à être dans un journal, sauf disposition contraire dans la loi. Elle se fait par :

- affichage à l'entrée du bureau municipal au 163 route principale;
- affichage Magasin Coop au au 143 route principale
- Internet (site Internet Région de Matapédia et les Plateaux section réservée à la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche à l'adresse suivante : [www.matapedialesplateaux.com](http://www.matapedialesplateaux.com)).

La Municipalité de Saint-André-de-Restigouche peut décider, si elle le juge à propos, de publier un avis dans un journal local ou dans tout autre outil de communication

### **Article 5 Délai de publication de l'avis**

Sauf les cas autrement prévus, le délai intermédiaire après un avis public court à partir du jour où il a été publié. Le jour où l'avis a été publié ne compte pas.

### **Article 6 Dispositions finales**

Le mode de publication prévu par le présent règlement a préséance sur celui prescrit par l'article 431 du *Code municipal du Québec* ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

Le présent règlement ne peut pas être abrogé, mais il peut être modifié.

Le gouvernement du Québec peut, par règlement, fixer des normes minimales relatives à la publication des avis publics municipaux.



N° de résolution  
ou annotation

064-2021

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104 / Imprimerie des Anses Inc. 418 689-6980 / 1-877-689-6980

### **Article 7 Abrogation des règlements antérieurs**

Le présent règlement abroge et remplace tout autre règlement antérieur relatif à la publication des avis publics ainsi que toutes autres dispositions antérieures ou contraires.

### **Article 8 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

### **AVIS DE MOTION / PROJET DE RÈGLEMENT 009-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 005-2019**

Le conseiller Jean-Paul Landry donne l'avis de motion que le règlement 009-2021 concernant le programme d'aide à la revitalisation sera adopté à une séance ultérieure. Le projet de règlement est déposé à la table du conseil.

### **PROJET DE RÈGLEMENT 009-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 005-2019 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE**

Attendu que la Municipalité de St-André-de-Restigouche désire modifier les modalités de paiement du maire et des conseillers de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance tenant;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil en séance tenant;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que toute personne pouvait obtenir une copie du présent règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que des copies du présent règlement étaient mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Il est proposé par Jean-Paul Landry, voté par la maire et résolu à l'unanimité des conseillers présent que la municipalité adopte le projet de règlement suivant;

### **QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

L'article 8 du règlement 005-2019 est abroger et remplacer par l'article 8 suivant :

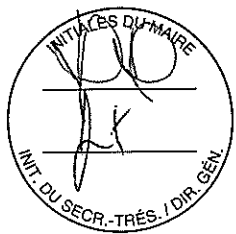
Le traitement du maire et des conseillers sera payable mensuellement, pour un montant mensuel de 526.33\$ pour le maire et de 175.44\$ pour les conseillers pour chacune des présences lors des séances ordinaires selon la liste publiée au début de chaque année civile. Ces montants seront soumis aux déductions à la source applicables.

Que les modes de versements peuvent être modifiés par résolution selon la demande des membres du conseil.

### **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

### **AVIS DE MOTION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 004-2021 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME »**



N° de résolution  
ou annotation

Monsieur, le conseiller Roch Gohier donne avis par les présentes, qu'il, qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance, un règlement du plan d'urbanisme. Ce règlement a pour effet de réviser le règlement du plan d'urbanisme s'appliquant actuellement sur le territoire de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche et ce, en conformité avec le plan d'urbanisme de la municipalité et le schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon.

Monsieur, le conseiller, Roch Gohier fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du conseil ont reçu une copie de ce document, le tout conformément à la Loi.

**AVIS DE MOTION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 005-2021  
INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE »**

Madame, la conseillère Élise Lacas Kelly donne avis par les présentes, qu'il, qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance, un règlement de zonage. Ce règlement a pour effet de réviser le règlement de zonage s'appliquant actuellement sur le territoire de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche et ce, en conformité avec le plan d'urbanisme de la municipalité et le schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon.

Madame, la conseillère Élise Lacas Kelly fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du conseil ont reçu une copie de ce document, le tout conformément à la Loi.

**AVIS DE MOTION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 006-2021  
INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »**

Madame, la conseillère Lucille Raymond donne avis par les présentes, qu'il, qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance, un règlement de lotissement. Ce règlement a pour effet de réviser le règlement de lotissement s'appliquant actuellement sur le territoire de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche et ce, en conformité avec le plan d'urbanisme de la municipalité et le schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon.

Madame, la conseillère Lucille Raymond fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du conseil ont reçu une copie de ce document, le tout conformément à la Loi.

**AVIS DE MOTION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 007-2021  
INTITULÉ « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »**

Monsieur, le conseiller, Jacques-André Brunet donne avis par les présentes, qu'il, qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance, un règlement de construction. Ce règlement a pour effet de réviser le règlement de construction s'appliquant actuellement sur le territoire de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche et ce, en conformité avec le plan d'urbanisme de la municipalité et le schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon.

Monsieur, le conseiller, Jacques-André Brunet fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du conseil ont reçu une copie de ce document, le tout conformément à la Loi.

**AVIS DE MOTION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 008-2021  
INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET  
SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE  
LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION »**

Monsieur, le conseiller, Simon Deschênes Jones donne avis par les présentes, qu'il, qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance, un règlement de construction. Ce règlement a pour effet de réviser le règlement de construction s'appliquant actuellement sur le territoire de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche et ce, en conformité avec le plan d'urbanisme de la municipalité et le schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon.



N° de résolution  
ou annotation

Monsieur, le conseiller, Simon Deschênes Jones fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du conseil ont reçu une copie de ce document, le tout conformément à la Loi.

## POINTS DIVERS

### SUIVI DE DOSSIER

Un pamphlet d'invitation sera envoyé aux citoyens(nes) pour recruter des premiers répondants.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

Faire appel à une firme d'ingénieur pour les travaux de chemins du programme TECQ 2019-2023.

### LOISIRS

Faire plus de publicité pour le camping et le dortoir des loisirs pour l'été 2021.

065-2020

### PROGRAMME D'INCITATIF FINANCIER POUR LES PRODUITS D'HYGIÈNE RÉUTILISABLES

Attendu que la MRC Avignon propose la mise en place d'incitatifs financiers pour l'achat de produits d'hygiène réutilisables;

Attendu que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche souhaite s'engager dans ce projet de développement durable qui touche à la fois des enjeux environnementaux (réduction à la source) et sociaux (lutte à la précarité menstruelle et aux inégalités hommes-femmes / soutien aux familles);

En conséquence, il est proposé par Roch Gohier et résolu unanimement :

Que la municipalité accepte de gérer le programme au niveau local, c'est-à-dire promouvoir le programme auprès de sa population, traiter les demandes de remboursements des citoyen.es et assurer le suivi budgétaire des sommes octroyées;

Que la municipalité engage le montant de 111\$ afin de bonifier la subvention de la MRC et de faire bénéficier du programme à un plus grand nombre de ses citoyen.nes.

Que la présente résolution soit transmise à la MRC Avignon.

066-2021

### SOUMISSION FEUILLE DE PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la soumission 1034-nb d'Imprimerie des Anses inc. au montant de 337 \$ avant taxes soit acceptée.

### PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALES

Il fût entendu de faire la route du St-Victor : achat, chargement et transport du MG-20 tamisé.

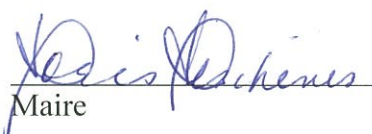
### PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Scott Irvine s'est présenté mais ne parlait qu'en anglais. La demande de parler en français a été faite mais en vain. On lui a remis une copie d'une lettre provenant du M.T.Q. suite à une demande de diminution de vitesse dans Man Settlement en 2017.

067-2020

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close. La levée de l'assemblée est proposée par Lucille Raymond à 8h30.

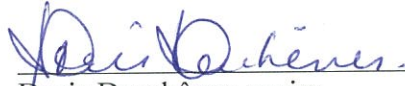
  
Maire

  
Directrice générale & secrétaire-trésorière



N° de résolution  
ou annotation

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

  
Doris Deschênes, maire